

TOULOUSE LE 11/03/2022

Monsieur Michel Armengaud  
Président du conseil d'Administration du  
Comité de quartier « Ranguheil Sauzelong »  
19 rue Forbin 31400 Toulouse

A

Monsieur Jean-Luc Moudenc  
Maire de TOULOUSE  
1 place du Capitoul 31000 Toulouse

Monsieur le Maire

Le Comité de quartier Ranguheil Sauzelong (CDQRS) a proposé aux habitants du quartier de signer une pétition le 21/11/2021 sur le marché de Sauzelong vous demandant d'utiliser votre droit de préemption de façon à acquérir deux parcelles situées au 80 et 82 avenue du Lauragais avec pour objectif de les transformer en espace vert public ce dont le quartier Sauzelong manque cruellement. Dans le même texte, les pétitionnaires vous demandaient d'effectuer la même démarche pour installer un jardin partagé sur la parcelle du 70 avenue du Lauragais. Nous avons demandé aux pétitionnaires qui le souhaitent de vous envoyer par courrier, à titre personnel, un texte reprenant celui de la pétition.

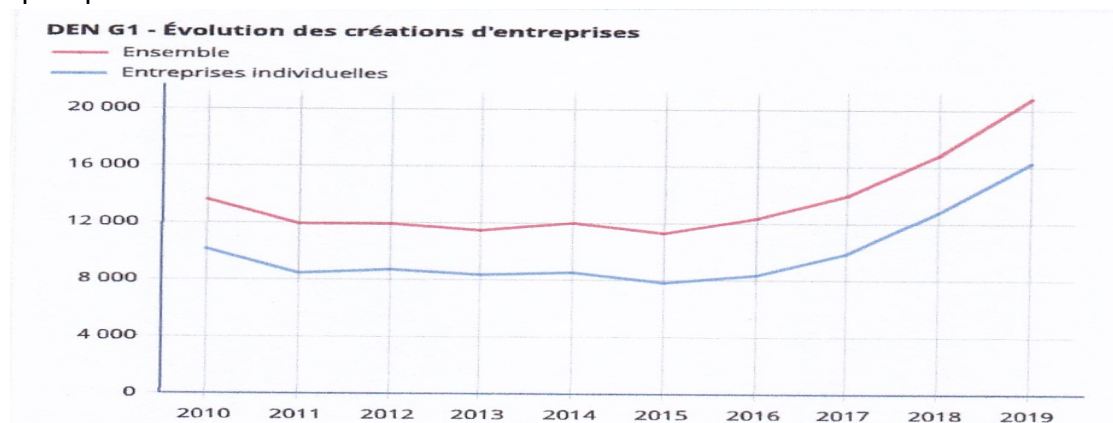
Vous avez répondu aux courriers qui vous ont été envoyés ce dont nous vous remercions. Nous avons suivi votre conseil et nous poursuivons le traitement de ce dossier avec Madame Allal. Dans votre réponse, vous évoquez, plus largement, les problèmes d'urbanisme auxquels notre ville est confrontée et, vous concluez en privilégiant la solution qui consiste à densifier toujours plus la population toulousaine.

Nous portons à votre connaissance et nous proposons au débat quelques résultats des études que nous menons qui nous permettent d'étayer les arguments que nous développons lorsque nous rencontrons nos élus et leurs services.

- Certes, notre quartier est desservi par deux stations de métro (Ranguheil et Sauzelong), une ligne de bus (44) qui le traverse, deux lignes de bus (23 et 80) dont le terminus est à Ranguheil qui ne traversent pas le quartier.

Toutefois, une étude menée par la société EGIS à la demande de « TOULOUSE METROPOLE » insiste sur le fait que notre quartier est enclavé. La circulation automobile est particulièrement difficile aux heures de départ et de retour des trajets « domicile- travail ». ». Les transports publics actuels ne permettent pas d'accéder commodément aux principaux pôles d'emploi (Labège, Mirail et pôles aéronautiques)

- Vous mentionnez la création de 150000 emplois au cours des vingt dernières années. Il serait plus approprié de donner le solde création/destruction d'emplois pour avoir une vision objective de la situation de notre ville. Le taux de chômage est, selon l'INSEE, de 7.9% ce qui situe notre ville dans la moyenne nationale.
- Plus problématiques sont les données concernant la création d'entreprises à Toulouse. Toujours selon l'INSEE, La courbe des créations d'entreprises (2010-2019) suit, fidèlement, celle des créations d'entreprises individuelles, le solde (entreprises comportant plus d'un salarié) restant constant sur 10 ans. Beaucoup d'entreprises individuelles ne vivent que quelques années.



- Nous avons des difficultés pour trouver la ou les sources qui vous conduisent à affirmer que la ville de Toulouse a l'obligation de voir son parc immobilier augmenter de 3500 logements par an. Un effort de communication sur ce point nous semble indispensable. Pour notre part, nous avons étudié les données fournies par le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (MEEDM). Les résultats peuvent surprendre si on les compare à l'obligation citée plus haut. Si l'on se réfère aux autorisations, ce sont, au total, 36202 autorisations qui ont été délivrées (de 2014 à 2019) alors que l'obligation n'est que de 21000 soit 72,4% de plus. Comment expliquer une telle différence ?

<b>TOULOUSE</b>	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Logements autorisés	5276	4123	6519	8127	5864	5986	5583
Logements commencés	Non parue	4611	6229	7234	4822	5565	3612

- Le CDQRS, et l'association « SOS Pavillons Rangueil », ont mené une étude commune concernant la destruction de logements et leur remplacement par des collectifs. A la place de 86 logements (dont 51 maisons individuelles détruites), notre quartier voit apparaître 898 logements (10 fois plus) ! Est-ce cela que vous qualifiez de densification raisonnable ? Ceci s'accompagne de la disparition de 13408m<sup>2</sup> d'espaces verts au sol sur les 34165m<sup>2</sup> initiaux soit une réduction de 39,2% !
- Comme nous avons déjà eu l'occasion de vous l'exprimer, ainsi qu'à madame Allal, nous sommes persuadés que les problèmes d'urbanisme ne peuvent pas trouver de solution acceptable par tous si l'on se cantonne à l'agglomération du très grand Toulouse (territoire couvert par le SCOT). Dans un contexte marqué par les problèmes climatiques et les difficultés sanitaires que nous connaissons, il est impératif que les structures territoriales (Communes, communauté de communes, départements, régions, état) travaillent à faire émerger, rapidement, une véritable politique d'aménagement du territoire avec l'objectif d'assurer à chaque citoyen des conditions de vie dignes et confortables. Ceci implique de repenser tout ce qui touche : à la concentration des populations, à la répartition de l'emploi, à l'amélioration et la création de moyens de transports performants, au développement des services publics pour mettre fin aux déserts médicaux par exemple.

Vous avez récemment affirmé que vous ne souhaitiez pas que Toulouse devienne une « Mégapole », nous ne pouvons qu'être en accord avec vous. Nous sommes et restons à votre disposition pour œuvrer dans ce sens.

Nous vous prions, Monsieur le Maire, d'accepter nos respectueuses salutations

Pour le Comité de quartier « Rangueil Sauzelong »

Le président du Conseil d'Administration

Michel Armengaud